



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE AUSY DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS ET LES OBLIGATIONS A OPTION DE REMBOURSEMENT EN NUMERAIRE ET/OU EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES (ORNANE) DE LA SOCIETE AUSY INITIEE PAR LA SOCIETE RANDSTAD



Le présent document relatif aux autres informations de la société Ausy a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 13 décembre 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Ausy.

Ce document complète la note en réponse de la société Ausy relative à l'offre publique d'achat visant les actions et les obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) de la société Ausy initiée par la société Randstad, visée par l'AMF le 13 décembre 2016 sous le numéro 16-581.

Le présent document ainsi que la note en réponse d'Ausy sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès d'Ausy, 6/10 rue Troyon, 92310 Sèvres.

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 15 décembre 2016 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	RAPPEL INTRODUCTIF	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
2.1	Assemblée Générale	4
2.2	Capital social et composition de l'actionnariat	6
2.3	Conseil d'Administration	6
2.4	Informations financières	7
2.5	Autres faits marquants	7
2.6	Liste des communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Document de Référence	8
2.7	Calendrier des publications financières à venir	8
2.8	Facteurs de risque	8
3.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A AUSY	9
	ANNEXE A COMMUNIQUE DE PRESSE DIFFUSEES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE	10

1. RAPPEL INTRODUCTIF

En application du titre III du livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »), Randstad France (l'« **Initiateur** » ou « **Randstad** »), société par actions simplifiée au capital de 137.696.000 euros dont le siège social est sis 276 avenue du Président Wilson, 93200 Saint-Denis, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 350 988 051, indirectement contrôlée par Randstad Holding (tel que ce terme est défini ci-après), propose de manière irrévocable aux actionnaires d'Ausy ainsi qu'aux porteurs des obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (les « **ORNANE** ») émis par la société Ausy, société anonyme au capital de 5.496.490¹ euros, dont le siège social est sis 6/10 rue Troyon, 92310 Sèvres, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 352 905 707 (la « **Société** » ou « **Ausy** »), d'acquérir leurs titres dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») au prix unitaire de :

- 55,00 euros par action Ausy, et
- 63,25 euros par ORNANE (augmenté du coupon couru (défini comme le coupon calculé au prorata du nombre de jours écoulés entre (i) la dernière date de détachement du coupon² et (ii) la date de règlement-livraison des ORNANE dans le cadre de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini au paragraphe 2.13 de la note d'information de l'Initiateur ayant reçu le visa n°16-580 en date du 13 décembre 2016 (ci-après, la « **Note d'Information** »)) ou, le cas échéant, dans le cadre du retrait obligatoire, ci-après le « **Coupon Couru** »))³ (ensemble l'« **Offre** »).

Les actions de la Société (les « **Actions** ») sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000072621 (mnémonique « **OSI** »). Les ORNANE sont admises aux négociations sur le Marché Libre d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0013071206 (mnémonique « **OSIOR** »). Les Actions et les ORNANE sont ci-après désignées ensemble les « **Titres** ».

L'Offre porte sur :

(a) la totalité des Actions :

- (i) qui sont d'ores et déjà émises à la date de la Note en Réponse, soit à la connaissance de la Société, 5.492.049 Actions existantes (en excluant les Actions autodétenues par la Société qui ne seront pas apportées à l'Offre, soit à la connaissance de la Société à la date de la Note en Réponse, 4.441 Actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité), et
- (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, à raison de (a) l'exercice par les porteurs d'ORNANE de leur droit à l'attribution d'Actions, ou (b) de l'exercice des options de souscription d'actions octroyées par la Société (les « **Options** ») pour autant qu'elles soient exerçables avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte selon le cas, soit, à la connaissance de la Société à la date de la note en réponse (la « **Note en Réponse** »), un maximum de 673.486 Actions,

¹ Montant du capital au 30 novembre 2016

² Etant précisé que les ORNANE portent intérêt au taux nominal annuel de 3,25 %, payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. A ce titre, un coupon de 0,8828625 euro par ORNANE sera mis en paiement par la Société le 1^{er} janvier 2017.

³ Le montant du Coupon Couru sera communiqué au marché dans l'avis de résultat de l'Offre et, le cas échéant, de l'Offre Réouverte et, le cas échéant, du retrait obligatoire diffusés par l'AMF et dans la notice d'Euronext Paris relative au calendrier de règlement de l'Offre et, le cas échéant, de l'Offre Réouverte (soit, selon le calendrier indicatif, le 25 janvier 2017 pour l'Offre et le 13 février 2017 pour l'Offre Réouverte) et, le cas échéant, du retrait obligatoire.

A titre indicatif :

- sur la base d'un règlement-livraison de l'Offre le 30 janvier 2017, le montant du Coupon Couru s'élèverait à 0,15 euro,
- sur la base d'un règlement-livraison de l'Offre Réouverte le 16 février 2017, le montant du Coupon Couru s'élèverait à 0,23 euro.

soit, à la connaissance de la Société à la date de la Note en Réponse, un nombre maximal d'Actions visées par l'Offre égal à 6.165.535 ; et

- (b) la totalité des ORNANE en circulation, soit, à la connaissance de la Société à la date de la Note en Réponse, 552.181 ORNANE.

L'Initiateur est indirectement contrôlé au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce par la société Randstad Holding nv (« **Randstad Holding** »), société de type *naamloze vennootschap* de droit néerlandais, au capital de 25.835.361,90 euros, dont le siège social est sis Diemermere 25, 1112TC Diemen, Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 33216172 au registre de la Chambre du Commerce des Pays-Bas et cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam sous le code ISIN NL0000379121.

L'Offre est réalisée selon la procédure normale en application des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Les termes et modalités de l'Offre ainsi que les restrictions susvisées sont décrits de manière plus détaillée dans la Note d'Information qui est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). La Note d'Information peut être obtenue sans frais auprès de Randstad France, 276, avenue du Président Wilson, 93200 Saint-Denis et BNP Paribas, 4, rue d'Antin, 75002 Paris.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Le présent document constitue une mise à jour des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Ausy figurant dans le document de référence de Ausy déposé auprès de l'AMF le 21 avril 2016 sous le numéro D.16-0380 (le « **Document de Référence** ») et du rapport financier semestriel d'Ausy en date du 27 septembre 2016 (le « **Rapport Semestriel** »), qu'il incorpore par référence.

Le Document de Référence est disponible en version électronique sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Ausy (www.ausy.com) et peut être obtenu sans frais auprès de Ausy : 6/10 rue Troyon, 92310 Sèvres.

Le Rapport Semestriel a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est disponible en version électronique sur le site internet d'Ausy (www.ausy.com).

Ausy publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.ausy.com), sous la rubrique « Finance » (www.ausy.com/fr/finance/informations-reglementees).

Il n'est pas survenu, depuis le 21 avril 2016, date de dépôt du Document de Référence de la Société auprès de l'AMF, de fait ou d'évènement dont l'importance nécessiterait une mise à jour, autre que les éléments indiqués dans ce présent document.

2.1 Assemblée Générale

L'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 15 juin 2016 a adopté les résolutions suivantes :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;

- Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des engagements pris à l'égard de Philippe Morsillo conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce ;
- Nomination du Cabinet KPMG S.A. en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination du Cabinet SALUSTRO REYDEL en qualité de commissaire aux comptes suppléant ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Marie Magnet ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Joël Magnet ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (par la société ou une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;
- Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10% du capital ;
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation à conférer au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ;
- Délégation à conférer au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de Monsieur Philippe Morsillo, Directeur Général ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription, au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le résultat des votes des résolutions soumises à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 juin 2016 est disponible en ligne sur le site internet de la société Ausy.

2.2 Capital social et composition de l'actionnariat

Au 30 novembre 2016, le capital social de la Société s'élevait à 5.496.490 euros, divisé en 5.496.490 actions ordinaires d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Au 30 novembre 2016, le capital était réparti comme suit à la connaissance de la Société :

Actionnaires	Nombre d'actions	Participation	Droits de vote théoriques
VNFF ⁴	1.083.885	19,72 %	17,83 %
HISAM ⁵	868.040	15,79 %	20,04 %
Total Dirigeants*	1.184.237	21,55 %	20,53 %
Concert**	2.083.336	37,90. %	41,59 %
Autodétention	4.441	0,08 %	-
Total Nominatifs	2.222.647	40,44 %	46,14 %
Total Porteurs	3.273.843	59,56 %	53,86 %
TOTAL	5.496.490	100 %	100 %

* A la date de la Note en Réponse, la ligne Total Dirigeants vise Philippe Morsillo, Gérald Fillon, Fabrice Dupont et la société VNFF contrôlée par Jean-Marie Magnet.

** A la date de la Note en Réponse, le concert est composé de MM. Jean-Marie Magnet, Philippe Morsillo, Gérald Fillon, Fabrice Dupont, et Georges Pelte, et les sociétés VNFF et HISAM.

A la connaissance de la Société, et en dehors des sociétés ALTEN et ODYSSEE qui ont déclaré à la Société détenir plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus, ne détient au 31 octobre 2016 directement ou indirectement, 5% ou plus du capital et des droits de vote de la Société.

2.3 Conseil d'Administration

À la date du présent document, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

- M. Jean-Marie MAGNET, administrateur, Président du Conseil d'administration.
- M. Philippe MORSILLO, administrateur, Directeur général.
- M. Fabrice DUPONT, administrateur, Secrétaire général du Groupe.
- M. Joël MAGNET, administrateur.
- M. Sven KADO, administrateur indépendant.
- M. Benoît METAIS, administrateur.
- Mme Fabienne SZWARCENBERG, administrateur, Secrétaire général adjoint, Directeur juridique et fiscal.
- Mme Ève CARPENTIER, administrateur indépendant.

⁴ Société de droit belge détenue à 100 % par M. Jean-Marie Magnet.

⁵ Société par actions simplifiée détenue à hauteur de 99,95% du capital et des droits de vote par les fonds Siparex et le Fonds de Co-Investissement Direct 2 et à hauteur de 0.0125% du capital et des droits de vote par chacun des dirigeants (MM. Jean-Marie Magnet, Philippe Morsillo, Fabrice Dupont et Gérald Fillon).

2.4 Informations financières

Depuis le dépôt du Document de Référence, la Société a publié ses résultats pour (i) le premier semestre de l'exercice 2016 et (ii) le troisième trimestre 2016.

Les communiqués de presse relatifs à la publication de ces résultats figurent en annexe au présent document.

2.5 Autres faits marquants

Création d'Ausy Technologies POLAND

Le Groupe Ausy a créé la filiale AUSY Technologies POLAND en novembre 2016 afin de poursuivre le développement du Groupe sur l'Europe de l'Est et compléter le mapping géographique entrepris déjà en Roumanie

Crédit Impôt Recherche (CIR) 2016

La société a entrepris plusieurs projets internes de recherche qui ont été jugés éligible au CIR.

Conformément aux normes comptables, les charges afférentes à ces projets ayant été constatées sur l'exercice en cours, un produit opérationnel correspondant au crédit d'impôt attendu a été enregistré sur le premier semestre pour un montant de 0,8 M€.

Engagements de non-concurrence de Messieurs Jean-Marie Magnet et Philippe Morsillo

Messieurs Jean-Marie Magnet et Philippe Morsillo s'interdisent de participer à toute activité concurrente de la Société et ce directement à quelque titre que ce soit (salarié, administrateur, actionnaire, associé, investisseur, conseil, collaborateur, bénévole ou autres) après la cessation de leur mandat social. Ces engagements de non-concurrence de MM. Jean-Marie Magnet et Philippe Morsillo, approuvés lors du Conseil d'administration du 27 septembre 2016, ont été réitérés le 25 octobre 2016.

Cette interdiction est limitée à 24 mois à compter de la date de cessation des fonctions.

Cet engagement sera rémunéré par le versement par la Société d'une indemnité mensuelle égale à 30 % de leur dernière rémunération brute précédant leur départ.

La rémunération de référence s'entend (i) concernant Jean-Marie Magnet du montant de la rémunération fixe perçue au cours de 12 derniers mois précédant son départ et (ii) concernant Philippe Morsillo de la rémunération fixe et variable perçue au cours des 12 derniers mois précédant son départ.

La Société pourra les libérer de leur obligation de non-concurrence dans un délai de 15 jours à compter de la cessation de leurs fonctions.

Par exception à ce qui précède, il est précisé que Monsieur Jean-Marie Magnet pourra investir de manière directe ou indirecte dans des sociétés exerçant une activité concurrente de la société Ausy (les « **Sociétés Concurrentes** »), dans la mesure où sa participation au sein de chaque Société Concurrente n'excède pas 5% du capital et des droits de vote. Tout manquement de Monsieur Jean-Marie Magnet à cette obligation rendra Monsieur Jean-Marie Magnet redevable d'une pénalité fixée forfaitairement à 300.000 € destinée à compenser le préjudice subi par la société et le groupe Ausy.

Il est également précisé que la société FPLT SRL⁶ pourra investir de manière directe ou indirecte dans des sociétés industrielles et commerciales (les « **Sociétés Cibles** »), et ce aux fins de besoin de réemploi et de réinvestissement sous les conditions suivantes : (i) FPLT ne pourra agir que comme

⁶ Société de droit Belge contrôlée par Philippe Morsillo.

véhicule d'investissement, (ii) le capital de FPLT n'excèdera pas 861.000 €, (iii) Monsieur Philippe Morsillo ne consentira pas de prêt ou garantie à FPLT (directement ou indirectement), (iv) Monsieur Philippe Morsillo n'exercera pas de rôle de direction ou de conseil dans les Sociétés Cibles et (v) FPLT et les Sociétés Cibles, qui pourront exercer des activités dans le même secteur que la société Ausy, ne devront pas solliciter ou débaucher des clients ou employés d'Ausy. Tout manquement de Monsieur Philippe Morsillo à cette obligation rendra Monsieur Philippe Morsillo redevable d'une pénalité fixée forfaitairement à 300.000 € destinée à compenser le préjudice subi par la société et le groupe Ausy.

2.6 Liste des communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Document de Référence

Les communiqués de presse figurant ci-dessous sont repris dans leur intégralité en Annexe A du présent document. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de Ausy (www.ausy.com), sous la rubrique « Finance » (www.ausy.com/fr/finance/informations-reglementees).

Les principaux communiqués de presse publiés par la Société depuis le dépôt du Document de Référence figurent ci-après :

Le 9 novembre 2016	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2016
Le 24 octobre 2016	Levée des conditions suspensives
Le 28 septembre 2016	Premier semestre 2016 : Solide progression des résultats
Le 27 juillet 2016	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2016 : +23%
Le 20 juin 2016	Ausy et Randstad annoncent leur volonté de se rapprocher
Le 25 mai 2016	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM du 15.06.2016
Le 12 mai 2016	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2016 en hausse de +20,4%

2.7 Calendrier des publications financières à venir

Les publications financières à venir de la Société figurent ci-après :

Le 9 février 2017	Chiffre d'affaires annuel 2016
-------------------	--------------------------------

2.8 Facteurs de risque

Les facteurs de risques relatifs à Ausy sont décrits au paragraphe 1.8 du Document de Référence.

3. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A AUSY

« Nous attestons que le présent document, qui a été déposé le 13 décembre 2016 auprès de de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-38 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Randstad et visant les actions et les ORNANES d'Ausy.

Ces informations sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

M. Philippe Morsillo
Directeur Général

ANNEXE A

COMMUNIQUEES DE PRESSE DIFFUSES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE



Sèvres, le 12 mai 2016

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2016 en hausse de +20,4%

Croissance organique : + 5,6%

<i>En M€</i> (chiffres non audités)	T1 2015	T1 2016	Δ 16/15	Δ organique
Chiffre d'affaires	96,5	116,2	+ 20,4%	+ 5,6%
dont France	62,4	63,7	+ 2,2%	+ 2,2%
dont International	34,1	52,5	+ 53,7%	+11,9%

Le chiffre d'affaires AUSY pour le premier trimestre 2016 s'établit à 116,2 M€, en hausse de 20,4%. A périmètre constant, l'activité affiche une croissance de 5,6 %.

France : 7eme trimestre de hausse consécutive

Depuis plus de 18 mois, le Groupe Ausy confirme sa capacité à consolider ses positions en France et à développer son activité sur ses deux métiers –management des systèmes d'information et R&D externalisée-.

Malgré une base de comparaison très exigeante (+3,4% au premier trimestre 2015), le chiffre d'affaires du premier trimestre ressort de nouveau en progression de plus de 2% à 63,7 M€.

Cette solide dynamique commerciale confirme la pertinence et la résilience de l'offre du Groupe, en adressant une clientèle étendue sur des secteurs diversifiés.

International : progression de près de 54%

Le premier trimestre est également marqué par une accélération de la croissance à l'International avec un chiffre d'affaires de 52,5 M€, en hausse de près de 54%. L'activité réalisée hors de France représente maintenant 45% du total des ventes contre 35% sur le premier trimestre 2015.

Cette forte progression est portée par l'intégration de la société nord-américaine Celerity (intégrée depuis mi-novembre 2015 et qui contribue à hauteur de 13,8 M€ au chiffre d'affaires du trimestre). Elle bénéficie également d'excellentes performances commerciales au Belux et en Allemagne.

Le Belux renoue ainsi avec la croissance (+8% à 15,4 M€) tandis que l'Allemagne confirme son dynamisme (+15% à 22,7 M€).

Au total, l'International affiche une trajectoire très positive avec une croissance organique soutenue de près de 12%.

Ce début d'exercice est parfaitement en ligne avec les priorités fixées à l'occasion de la présentation des résultats annuels 2015 : réussir l'intégration de Celerity tout en poursuivant le développement commercial des trois zones historiques du Groupe, qui affichent toutes, sur ce trimestre, une solide croissance organique.

A propos d'AUSY :

AUSY (Code ISIN : FR0000072621, code mnémonique : OSI) est l'une des premières sociétés françaises de Conseil en Hautes Technologies. Son offre s'articule autour d'une double spécialisation : le management et l'organisation des Systèmes d'Information et la R&D externalisée et les systèmes industriels.

La société bénéficie du label « Tech 40 » distinguant les sociétés technologiques emblématiques cotées sur les marchés d'Euronext. Depuis le 29 décembre 2015, le titre AUSY est éligible au SRD dit « Long Seulement ». Enfin, depuis le 29 janvier 2016, AUSY a rejoint le compartiment B d'Euronext Paris.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la société : www.ausy.com.

Prochain rendez-vous :

Publication du chiffre d'affaires deuxième trimestre 2016, le 28 juillet 2016 (avant bourse)

Contacts

AUSY

investors@ausy.com

ACTIFIN

Stéphane Ruiz- sruiz@actifin.fr

AUSY

Société Anonyme au capital de 5 138 490 euros Siège Social : 6/10 rue Troyon – 92310 SEVRES
352 905 707 RCS Nanterre



Sèvres, le 25 mai 2016

COMMUNIQUE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2016 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 15 juin 2016 à 15h00 au siège social : **6/10, rue Troyon – 92310 Sèvres**.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 11 mai 2016 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 30 mai 2016 et dans un journal d'annonces légales : « Les Petites Affiches » du 30 mai 2016.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société (www.ausy.com).

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée. Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance au siège de la société des documents visés aux articles L. 225- 115 et R.225-83 du code de commerce.

A propos d'AUSY

AUSY (Code ISIN : FR0000072621, code mnémonique : OSI) est l'une des premières sociétés françaises de Conseil en Hautes Technologies. Son offre s'articule autour d'une double spécialisation : le management et l'organisation des Systèmes d'Information et la R&D externalisée et les systèmes industriels.

La société bénéficie du label « Tech 40 » distinguant les sociétés technologiques emblématiques cotées sur les marchés d'Euronext. Depuis le 29 décembre 2015, le titre AUSY est éligible au SRD dit « Long Seulement ». Enfin, depuis le 29 janvier 2016, AUSY a rejoint le compartiment B d'Euronext Paris.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la société : www.ausy.com

Contacts

AUSY

investors@ausy.fr

ACTIFIN

Relations analystes et investisseurs

sruiz@actifin.fr

Relation presse cmasson@actifin.fr

Tel 01 56 88 11 11



20 juin 2016

Ausy et Randstad annoncent leur volonté de se rapprocher.

Le Conseil d'administration d'Ausy soutient à l'unanimité le projet d'offre publique d'achat de Randstad.

Randstad France, une filiale entièrement détenue par Randstad Holding nv, numéro deux mondial des services en ressources humaines, annonce vouloir déposer une offre publique d'achat volontaire en numéraire visant l'ensemble des titres Ausy sur la base d'un prix de 55,00 euros par action, de 63,25 euros (majoré des intérêts courus) par ORNANE et de 39,10 euros par BSAAR.

Le Conseil d'administration d'Ausy soutient à l'unanimité ce projet de rapprochement amical.

Les principaux actionnaires agissant de concert, Jean-Marie Magnet, Hisam, Georges Pelte et le management, représentant collectivement 40,3% du capital et 44,0% des droits de vote d'Ausy, ont conclu un engagement d'apport à l'offre.

À la suite du projet d'offre publique d'achat volontaire proposé par Randstad, le Conseil d'administration d'Ausy s'est réuni ce lundi 20 juin 2016 en session extraordinaire et a annoncé soutenir à l'unanimité ce projet de rapprochement amical.

Jean-Marie Magnet, fondateur et actionnaire à 20,9% d'Ausy, au travers de la société VNFF qu'il contrôle, Hisam, un holding regroupant Siparex, la BPI France et le management, actionnaire à 16,8% d'Ausy, ainsi que le management et Georges Pelte détenant en direct 2,5% d'Ausy, ont conclu un engagement d'apport de la totalité de leurs titres à l'offre.

Randstad, l'initiateur, proposera aux porteurs de titres Ausy un prix de 55,00€ par action, de 63,25€ majorés des intérêts courus par obligation remboursable en numéraire et en actions nouvelles et existantes (ORNANE) émise par Ausy et de 39,10€ par bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)¹ émis par Ausy.

Le projet d'offre représente une prime de 27,6% par rapport au cours de clôture avant l'annonce du projet d'offre et respectivement de 20,0% et 26,9% sur la base du cours moyen pondéré sur les six derniers mois et les douze derniers mois avant l'annonce de du projet d'offre.

Les métiers d'Ausy, le conseil et l'ingénierie en hautes-technologies, constituent un axe de développement important pour Randstad. Ce dernier apportera à Ausy son expertise de l'univers des

¹ Il est précisé que la période d'exercice des BSAAR viendra à échéance le 20 octobre 2016.

services en ressources humaines et de ses grands donneurs d'ordre, sa solidité financière, son implantation internationale et son savoir-faire de pointe en matière de recrutement.

Le management actuel d'Ausy constituera une pièce maîtresse du développement à venir d'Ausy et plus largement du développement de Randstad dans le secteur.

Pour Philippe Morsillo, Directeur Général d'Ausy, "le management d'Ausy se réjouit de ce rapprochement avec un leader mondial des services en ressources humaines. Il apporte à Ausy les moyens dont la société a besoin pour poursuivre sa croissance".

François Béharel, membre du Conseil d'administration de Randstad Holding (France, péninsule ibérique, Amérique latine, Belgique & Luxembourg), déclare : "nous sommes ravis d'accueillir Ausy au sein du groupe Randstad. Leur savoir-faire en ingénierie et en services IT est complémentaire avec nos activités dans les pays que nous couvrons. Je suis convaincu que cette activité offrira des opportunités de croissance pour le groupe Randstad. Nous mettrons tout en œuvre pour faire de cette opération un succès".

Le seuil de renonciation fixé pour l'offre publique volontaire est de 65,0% des droits de vote d'Ausy (sur une base entièrement diluée).

Le dépôt de l'offre est soumis entre autres à l'approbation des autorités de la concurrence européenne et américaine et des autorités françaises au titre du contrôle des investissements étrangers. L'offre sera soumise à l'examen de l'AMF et les instances représentatives du personnel d'Ausy seront consultées conformément à la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration d'Ausy a par ailleurs procédé à la nomination du cabinet FINEXSI en tant qu'expert indépendant afin de lui permettre d'apprécier les conditions financières du projet d'offre. Il se réunira ultérieurement pour faire part de son avis motivé sur les termes de ce projet d'offre publique conformément à la réglementation applicable.

La période d'offre devrait être ouverte au cours du dernier trimestre 2016.

La cotation des actions, des BSAARs et des ORNANEs émis par Ausy est suspendue ce jour à partir de 9 heures et reprendra le mardi 21 juin à 9 heures.

Ausy est conseillée par Paul Hastings (conseil juridique), EuroLand Corporate et Rothschild & Cie (conseils financiers).

À propos du Groupe Ausy

AUSY est un groupe international de Conseil et d'Ingénierie en Hautes Technologies dont le business model est fondé sur une forte culture de l'innovation associée à une complémentarité métier entre systèmes d'information et systèmes industriels complexes. En 2015, AUSY a réalisé un chiffre d'affaires de 394,3M€ et emploie plus de 4 500 collaborateurs sur plus de cinquante sites en Europe, aux Etats-Unis et en Asie.

AUSY se positionne en tant que partenaire de référence dans le pilotage de projets d'envergure et l'accompagnement des grandes entreprises à l'international. L'offre de services du Groupe est complète. Elle allie conseil et expertise, réalisation d'applications et de systèmes jusqu'à l'externalisation d'activités in-situ et ex-situ.

Nominée au Prix de l'Audace Créatrice ces deux dernières années, AUSY apporte son soutien aux projets porteurs d'innovation et à dimension humanitaire. AUSY est présent sur différents secteurs d'activité :

- Santé
- Télécom et média
- Aéronautique

- Spatial
- Transports
- Energie
- Défense
- Banque, finance, assurance
- Institutions européennes et gouvernementales

Pour plus d'informations : www.Ausy.com

À propos de Randstad

Le groupe Randstad est le n°2 mondial des services en ressources humaines et intervient sur toutes les étapes de la vie professionnelle. Le groupe est présent dans 39 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de 19,2 milliards d'Euros en 2015 dont environ 15% en France (soit environ 3 milliards d'euros), où le groupe est présent depuis 1973. La France est ainsi un des pays les plus importants pour le groupe.

Randstad est une société de droit néerlandais, cotée à la bourse d'Amsterdam, non contrôlée et dont le principal actionnaire est le fondateur, lui-même personnalité de nationalité néerlandaise.

En France, avec un réseau national et local de 740 agences et bureaux, Randstad se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec 3 500 collaborateurs qui ont délégué 61.000 intérimaires en Equivalent Temps Plein et recruté 32 500 professionnels en CDI/CDD en 2015. Pour plus d'informations : <http://www.Randstad.com>

Contacts AUSY

AUSY

investors@ausy.com

ACTIFIN Stéphane Ruiz- sruiz@actifin.fr

01.56.88.11.11

Presse TADDEO

Philippe de Baillencourt

philippe.debaillencourt@taddeo.fr

01.80.05.82.87



Sèvres, le 28 juillet 2016

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2016 : +23%

Croissance organique : + 9,4%

<i>En M€ (chiffres non audités)</i>	T2 2015	T2 2016	Δ 16/15	Δ organique
Chiffre d'affaires	94,7	116,5	+ 23,0%	+ 9,4%
dont France	60,2	62,8	+ 4,4%	+ 4,4%
dont International	34,5	53,6	+ 55,3%	+18,2%

Le chiffre d'affaires du groupe AUSY pour le 2^{ème} trimestre 2016 s'établit à 116,5 M€, en hausse de 23%. A périmètre constant, la croissance ressort à 9,4%.

La France comme l'International participent à cette progression grâce notamment à des positions solides sur les secteurs de la banque, du spatial/défense et des transports.

France : une dynamique qui se maintient

En France, le chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre affiche une hausse de 4,4% à 62,8 M€. Malgré une base de comparaison exigeante (+5,2% au 2^{ème} trimestre 2015), AUSY enregistre son 8^{ème} trimestre consécutif de croissance. Cette progression, totalement organique, est portée par les deux métiers du Groupe, management des systèmes d'information et R&D externalisée.

Sur le semestre, le chiffre d'affaires ressort à 126,6 M€, en hausse de 3,3%.

International : progression organique de 18,2%

A l'International, le chiffre d'affaires atteint 53,6 M€, en hausse de 55,3%. Cette croissance bénéficie de l'intégration de Celerity aux Etats-Unis qui contribue à hauteur de 12,8 M€ au chiffre d'affaires du trimestre, mais également des bonnes performances commerciales réalisées au Belux (+15,7% à 15,7 M€) et en Allemagne (+19,2% à 24,4 M€).

Au 2^{ème} trimestre, les solides progressions sur les marchés historiques permettent à AUSY d'afficher une croissance organique de 18,2% à l'International.

Sur le semestre, la croissance réalisée hors de France ressort à 54,5% (dont +15% en organique) pour un chiffre d'affaires de 106,1 M€. L'activité réalisée hors de France progresse fortement pour représenter près de 46% du chiffre d'affaires total contre 36% au 1^{er} semestre 2015.

Perspectives

Au-delà de l'évolution favorable de l'activité, le 2^{ème} trimestre a été marqué par l'annonce du projet de dépôt d'une offre publique d'achat par Randstad France (filiale de Randstad Holding nv) portant sur l'ensemble des titres AUSY. Dans ce contexte, AUSY a décidé de suspendre la communication de son nouveau plan stratégique prévue conjointement à l'annonce des résultats semestriels, le 28 septembre 2016. La publication des résultats semestriels est maintenue à cette date mais ne donnera pas lieu à une réunion.

A propos d'AUSY :

AUSY (Code ISIN : FR0000072621, code mnémonique : OSI) est l'une des premières sociétés françaises de Conseil en Hautes Technologies. Son offre s'articule autour d'une double spécialisation : le management et l'organisation des Systèmes d'Information et la R&D externalisée et les systèmes industriels.

La société bénéficie du label « Tech 40 » distinguant les sociétés technologiques emblématiques cotées sur les marchés d'Euronext. Depuis le 29 décembre 2015, le titre AUSY est éligible au SRD dit « Long Seulement ». Enfin, depuis le 29 janvier 2016, AUSY a rejoint le compartiment B d'EuronextParis.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la société : www.ausy.com.

Prochain rendez-vous :

Publication des résultats du premier semestre 2016, le 28 septembre 2016 (avant bourse)

Contacts

AUSY

investors@ausy.com

ACTIFIN

Stéphane Ruiz- sruiz@actifin.fr



Sèvres, le 28 septembre 2016

Premier semestre 2016 : Solide progression des résultats

Le Conseil d'Administration du Groupe AUSY a arrêté le 27 septembre 2016 les comptes du premier semestre 2016*.

En M€,	S1 2014	S1 2015	S1 2016	Δ 2016 / 2015
Chiffre d'affaires	158,5	191,2	232,7	+21,7%
Résultat				
opérationnel courant	10,4	13,9	18,2	+30,5 %
En % du CA	6,6%	7,3%	7,8%	
Résultat opérationnel	8,8	10,0	16,9	+68,7%
Résultat net part du				
Groupe	5,0	4,9	9,2	+85,6%

*Ces comptes ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes

Activité en progression de 21,7%.

Comme annoncé dans la publication du 28 juillet, AUSY affiche au premier semestre un chiffre d'affaires consolidé de 232,7 M€, en hausse de 21,7% (+7,5% à périmètre constant).

En France, le chiffre d'affaires ressort à 126,6 M€ (+3,3%), malgré une base de comparaison exigeante (8 trimestres consécutifs de hausse). Cette progression, totalement organique, est portée par les deux métiers du Groupe, management des systèmes d'information et R&D externalisée.

En parallèle, AUSY et LACROIX ont décidé de renforcer leur partenariat sur les systèmes complexes aéronautiques. Sur le premier semestre, AUSY intègre ainsi l'équipe du bureau d'étude de LACROIX à Toulouse, spécialisée dans l'aéronautique de sécurité.

A l'international, le chiffre d'affaires du premier semestre atteint 106,1 M€, en hausse de 54,5%. Aux Etats- Unis, Celerity, intégrée depuis novembre 2015, contribue à hauteur de 26,6 M€. A périmètre constant, l'activité progresse de 15%, portée par les performances enregistrées au Belux (+11,7%) et en Allemagne (+17,1%). Au total, la contribution de l'international continue à se renforcer pour représenter 45,6% de l'activité totale contre 36% au premier semestre 2015.

Nouvelle appréciation de la rentabilité opérationnelle courante à l'international.

Les bonnes performances enregistrées sur l'activité s'accompagnent d'une solide progression des résultats.

En France, le résultat opérationnel courant s'établit à 9,9 M€, soit une marge quasi stable à 7,8% (contre 8,1% en 2016) malgré les efforts de recrutements opérés pour accompagner la croissance.

A l'international, conformément aux objectifs fixés, les performances sont très positives avec une marge opérationnelle courante en progression de plus de 2 points, à 7,8% contre 5,8% au premier semestre 2015.

Cette évolution est d'autant plus satisfaisante qu'elle est réalisée malgré la rentabilité opérationnelle encore faible dégagée aux Etats-Unis par Celerity (1,5% sur le semestre), toujours en phase d'intégration.

Les zones historiques du Groupe affichent des résultats en nette progression. Au Belux, la marge opérationnelle courante ressort à 9,1% (contre 5,3% sur la même période en 2015), en Allemagne, elle s'établit à 10,1% (contre 6.6% au premier semestre 2015).

Au total, le Groupe confirme sa dynamique d'appréciation des marges avec un résultat opérationnel courant en hausse de 30,5% à 18,2 M€. Cette progression s'accompagne d'une appréciation de la marge opérationnelle courante à 7,8% contre 7,3% au premier semestre 2015.

Le résultat opérationnel progresse fortement tant en valeur absolue qu'en valeur relative pour s'établir à 16,9 M€ contre 10,0 M€ au premier semestre 2015 (soit 7,3% du chiffre d'affaires versus 5,2%).

Forte hausse du résultat net

Après prise en compte du coût de l'endettement financier et de la charge d'impôt, le résultat net part du groupe affiche une hausse significative de 86%, à 9,2 M€ contre 4,9 M€ au premier semestre 2015, et représente 3,9% du chiffre d'affaires contre 2,6% en 2015.

Trésorerie et structure financière

Avec 134,6 M€ de capitaux propres, le Groupe AUSY affiche une situation financière solide.

L'endettement net reste parfaitement encadré à 73% des fonds propres (contre 81% au 31 décembre 2015) et le coût de l'endettement maîtrisé, à 0,9% du chiffre d'affaires.

Perspectives

Le premier semestre a été marqué par l'annonce du projet de dépôt d'une offre publique d'achat par Randstad France (filiale de Randstad Holding nv) portant sur l'ensemble des titres AUSY.

Comme évoqué dans le communiqué du 20 juin 2016, le dépôt de cette offre, soutenue à l'unanimité par le Conseil d'Administration d'AUSY, est soumis, entre autres, à l'approbation des autorités de la concurrence européenne et américaine et des autorités françaises au titre du contrôle des investissements étrangers. AUSY veillera au cours des prochains mois à apporter la meilleure information sur les avancées réalisées dans le cadre de ce projet de rapprochement.

Au cours du second semestre, la priorité sera également donnée à la confirmation des performances internes en France comme à l'international, et à la poursuite des efforts d'intégration de Celerity aux Etats-Unis.

A propos d'AUSY :

AUSY (Code ISIN : FR0000072621, code mnémonique : OSI) est l'une des premières sociétés françaises de Conseil en Hautes Technologies. Son offre s'articule autour d'une double spécialisation : le management et l'organisation des Systèmes d'Information et la R&D externalisée et les systèmes industriels.

La société bénéficie du label « Tech 40 » distinguant les sociétés technologiques emblématiques cotées sur les marchés d'Euronext. Depuis le 29 décembre 2015, le titre AUSY est éligible au SRD dit « Long Seulement ». Enfin, depuis le 29 janvier 2016, AUSY a rejoint le compartiment B d'Euronext Paris.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la société : www.ausy.com.

Prochain rendez-vous :

Publication du chiffre d'affaires du 3ème trimestre, le 9 novembre 2016 (avant bourse)

Contacts

AUSY

investors@ausy.com

ACTIFIN

Stéphane Ruiz- sruiz@actifin.fr



Sèvres, le 25 octobre 2016

Levée des conditions suspensives au dépôt du projet d'offre publique d'achat

L'ensemble des conditions au dépôt du projet d'offre publique d'achat de Randstad France portant sur les titres émis par Ausy, tel qu'annoncé le 20 juin 2016, a été levé.

Le dépôt de l'offre interviendra dans un bref délai.

Le 20 juin 2016, la société Randstad France (l'« Initiateur ») et la société AUSY (« Ausy ») ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat (l'« Offre ») portant sur les titres de capital émis par Ausy.

Aux termes de ce projet d'Offre, l'Initiateur entend proposer aux porteurs de titres Ausy un prix de 55,00€ par action et de 63,25€ (majoré des intérêts courus) par obligation remboursable en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) émise par Ausy.

Le dépôt de l'Offre était soumis à l'autorisation (i) des autorités de la concurrence européenne et américaine (autorisations obtenues respectivement le 16 août 2016 et le 7 juillet 2016), (ii) de la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg (autorisation obtenue le 11 août 2016) et (iii) du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique au titre du contrôle des investissements étrangers en France.

Cette dernière autorisation a été obtenue, et en conséquence, le dépôt de l'Offre interviendra dans un bref délai. L'Offre demeure soumise à l'examen de l'Autorité des Marchés Financiers et fera par ailleurs l'objet d'une consultation des instances représentatives du personnel d'Ausy, conformément à la réglementation applicable.

Il est rappelé que les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) émis par Ausy sont caducs depuis le 20 octobre 2016.

A propos d'AUSY :

AUSY (Code ISIN : FR0000072621, code mnémonique : OSI) est l'une des premières sociétés françaises de Conseil en Hautes Technologies. Son offre s'articule autour d'une double spécialisation : le management et l'organisation des Systèmes d'Information et la R&D externalisée et les systèmes industriels.

La société bénéficie du label « Tech 40 » distinguant les sociétés technologiques emblématiques cotées sur les marchés d'Euronext. Depuis le 29 décembre 2015, le titre AUSY est éligible au SRD dit « Long Seulement ». Enfin, depuis le 29 janvier 2016, AUSY a rejoint le compartiment B d'Euronext Paris.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la société : www.ausy.com.

Contacts AUSY

AUSY

investors@ausy.com

ACTIFIN

Stéphane Ruiz- sruiz@actifin.fr

Presse

TADDEO Philippe de Baillencourt : philippe.debaillencourt@taddeo.fr

Tel : 01.80.05.82.87



Sèvres, le 9 novembre 2016

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2016 : +17,9%

Croissance organique : +2,6%

<i>En M€ (chiffres non audités)</i>	T3 2015	T3 2016	Δ 16/15	Δ organique
Chiffre d'affaires	93,9	110,7	+ 17,9%	+ 2,6%
dont France	57,6	56,7	- 1,5%	- 1,5%
dont International	36,3	53,9	+ 48,5%	+ 9,1%

Le chiffre d'affaires du groupe AUSY pour le troisième trimestre 2016 s'établit à 110,7 M€, en hausse de 17,9%. A périmètre constant, la croissance ressort à 2,6%.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice, l'activité du Groupe croît de 20,4% à 343,3 M€ (+5,9% en organique).

France : stabilité de l'activité

Le chiffre d'affaires réalisé en France au troisième trimestre ressort à 56,7 M€, en repli limité de 1,5%. Retraité d'un effet calendaire négatif (1 jour ouvré en moins), l'activité de la période est stable.

En cumul, le chiffre d'affaires des neuf premiers mois s'établit à 183,3 M€, en hausse de 1,8% à comparer aux 3,6% réalisés en 2015. Cette progression, totalement organique, est à mettre en regard d'une base de comparaison qui devient très exigeante après 8 trimestres consécutifs de croissance.

International : progression organique de 9,1%

A l'International, le chiffre d'affaires du troisième trimestre atteint 53,9 M€, en hausse de 48,5%. Cette progression bénéficie de l'intégration de Celerity aux Etats-Unis qui contribue à hauteur de 14,3 M€ au chiffre d'affaires du trimestre.

La croissance du trimestre est également portée par les bonnes performances commerciales réalisées au Belux (+6,9% à 14,8 M€) et en Allemagne (+10% à 24 M€). Ces solides progressions sur ses marchés historiques permettent à AUSY d'afficher une croissance organique de 9,1% au troisième trimestre.

Sur neuf mois, l'international progresse de 52,4% à 160 M€ (+13% à périmètre constant) et représente 47% de l'activité totale du Groupe contre 37% sur la même période de 2015.

Perspectives

Dans le cadre du projet d'offre publique d'achat initié par Randstad France (filiale de Randstad Holding nv) sur l'ensemble des titres Ausy, le mois d'octobre a été marqué par la levée de l'ensemble des conditions suspensives et le dépôt du projet de note d'information soumis à l'examen de l'AMF.

A propos d'AUSY :

AUSY (Code ISIN : FR0000072621, code mnémonique : OSI) est l'une des premières sociétés françaises de Conseil en Hautes Technologies. Son offre s'articule autour d'une double spécialisation : le management et l'organisation des Systèmes d'Information et la R&D externalisée et les systèmes industriels.

La société bénéficie du label « Tech 40 » distinguant les sociétés technologiques emblématiques cotées sur les marchés d'Euronext. Depuis le 29 décembre 2015, le titre AUSY est éligible au SRD dit « Long Seulement ». Enfin, depuis le 29 janvier 2016, AUSY a rejoint le compartiment B d'Euronext Paris.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la société : www.ausy.com

Prochain rendez-vous :

Publication du chiffre d'affaires de l'exercice 2016, le 9 février 2017 (avant bourse)

Contacts AUSY

AUSY

investors@ausy.com

ACTIFIN

Stéphane Ruiz- sruiz@actifin.fr